



Conseil du développement industriel

Quarante-septième session

Vienne, 1^{er}-3 juillet 2019

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**Activités de l'ONUDI dans le domaine
de l'énergie et de l'environnement**

Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'énergie et de l'environnement

Rapport du Directeur général

Le présent document rend compte de l'application de la résolution GC.17/Res.4 de la Conférence générale et renseigne sur les éléments nouveaux. Il complète les rapports sur l'état d'avancement des travaux présentés au Conseil du développement industriel dans les rapports annuels de l'ONUDI 2016 (IDB.45/2) et 2017 (IDB.46/2).

I. Vers une économie circulaire

1. Les Départements de l'énergie et de l'environnement de l'ONUDI traitent directement le thème de l'économie circulaire, participant à des forums internationaux et adaptant leurs programmes de travail pour offrir aux États Membres des moyens réalistes a) d'introduire la circularité dans leur économie et leurs processus industriels, et b) de s'adapter à l'évolution du commerce international.
2. Le Département de l'énergie aide les États Membres à adopter l'économie circulaire en encourageant l'esprit d'entreprise et l'éco-innovation dans le cadre du Programme mondial d'innovation dans les technologies propres. Il favorise également la circularité grâce aux activités qu'il déploie pour encourager l'adoption de solutions de valorisation énergétique des déchets. L'ONUDI aide activement les États Membres à déployer les technologies du biogaz aux fins de la production d'électricité à l'aide de déchets d'origine animale ou agricole et d'autres déchets organiques, principalement dans l'agro-industrie. En promouvant d'autres technologies des énergies renouvelables ainsi que la fabrication locale d'équipements énergétiques propres, le Département de l'énergie aide également à remplacer les combustibles fossiles et l'économie linéaire qui les caractérise.
3. Le Département de l'environnement contribue, dans le cadre de son Programme de production propre et économe en ressources et par sa méthode de transfert des techniques écologiquement rationnelles, à favoriser une utilisation rationnelle des

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



ressources et à accroître la circularité dans l'industrie. En particulier dans le cadre des activités qu'il mène au titre de la Convention de Stockholm, mais également du Protocole de Montréal et de la Convention de Minamata, il élimine les substances toxiques ou autrement nocives pour combattre la dégradation des ressources et promouvoir le recyclage et la réutilisation, et améliore la viabilité des processus de recyclage. La Division de la Convention de Stockholm consacre une grande partie de ses travaux au recyclage et aux matières premières de récupération. La Division du Protocole de Montréal prolonge la durée de vie des produits en incitant à améliorer leur conception, à moderniser leur fabrication et à proposer des services et des travaux de réparation qualifiés. Cela non seulement favorise la circularité des ressources, mais aussi crée et garantit des emplois dans les États Membres.

4. Sur le plan des politiques, le Département de l'environnement a organisé, à l'intention des représentants des États Membres, conformément au paragraphe 2 i) de la résolution GC.17/Res.4, trois réunions d'information informelles et deux ateliers sur les aspects et les incidences de l'économie circulaire et la collecte de données d'expérience. Il a également représenté l'ONUDI, pendant la période considérée, dans 10 manifestations de haut niveau sur le thème de l'économie circulaire, ce qui a permis à l'Organisation d'asseoir son autorité et ses compétences dans ce domaine.

II. Amélioration de la prestation de services

5. Conformément au paragraphe 2 a) de la résolution GC.17/Res.4, les Départements de l'énergie et de l'environnement renforcent leurs liens dans des domaines d'intervention intersectoriels tels que l'économie circulaire, les villes durables et les programmes de partenariat pays, afin d'améliorer la prestation de services. Cette démarche est également essentielle pour améliorer l'exécution, par l'ONUDI, des programmes cofinancés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

6. Soucieux d'améliorer sa prestation de services aux États Membres, le Département de l'énergie a mis en place des programmes efficaces à l'échelle mondiale portant sur les combustibles propres et les modes de cuisson non polluants, les systèmes d'énergie propre, la décarbonisation de l'industrie, et les mesures d'innovation et de promotion des technologies climatiques et de l'énergie propre. Le Département de l'environnement a, quant à lui, mis au point des programmes destinés à faciliter l'application des conventions internationales, et d'autres sur les parcs éco-industriels.

7. Le programme sur les combustibles propres et les modes de cuisson non polluants tend à faire évoluer le marché. Pour ce faire, il vise à renforcer les capacités de production des microdistilleries de bioéthanol, de manière à proposer une source d'énergie renouvelable abordable garantissant une cuisson propre. Le programme sur les systèmes d'énergie propre doit non seulement permettre de mettre en place des miniréseaux alimentés par des sources d'énergie renouvelable et des infrastructures plus propres dans les secteurs de l'industrie et des transports, mais aussi encourager la coopération intersectorielle et transnationale aux fins de la transformation des zones rurales et urbaines des pays en développement.

8. Le programme sur la décarbonisation de l'industrie a pour objectif d'améliorer l'efficacité énergétique et de promouvoir une gestion durable de l'énergie pour permettre un développement industriel inclusif et durable. Enfin, le programme sur les mesures d'innovation et de promotion des technologies climatiques et de l'énergie propre permet de renforcer les écosystèmes nationaux pour l'innovation et l'entrepreneuriat, en aidant les entreprises, par des mesures ciblées, à concevoir et à commercialiser de nouvelles technologies propres, le but étant de tirer parti des

solutions pensées à l'échelle locale pour assurer la transition vers des modèles économiques peu polluants et résilients face aux changements climatiques.

9. Mettant tout particulièrement l'accent sur l'économie circulaire, le Département de l'environnement s'intéresse à plusieurs domaines dans lesquels ce modèle économique est susceptible d'encourager le développement industriel. Il est de plus en plus courant que, dans le cadre de ses travaux, il œuvre à l'amélioration de sa prestation de services, propose une assistance technique de haut niveau, appuie l'élaboration de réglementations et organise des manifestations internationales, ou y participe.

10. Les deux Départements participent activement à l'élaboration du cadre intégré de résultats et de performance à l'échelle de l'ONUDI, en veillant à ce que la réalisation des objectifs de programme se traduise par des progrès mesurables dans celle des objectifs de développement durable.

III. Assistance technique à l'industrie

11. Grâce au Programme mondial d'innovation dans les technologies propres, l'ONUDI continue de recenser et de commercialiser des innovations porteuses de changement. Ce programme a permis d'accélérer le lancement de plus de 900 jeunes entreprises et petites et moyennes entreprises, contribuant ainsi au développement du secteur privé dans huit pays partenaires. D'ici à 2021, il sera étendu à 20 pays et couvrira davantage de domaines, dont les systèmes d'énergie propre, l'utilisation rationnelle des ressources, l'économie circulaire, l'agriculture intelligente et les villes durables, afin de tirer le meilleur parti des innovations technologiques et de l'entrepreneuriat, le but étant d'accélérer la transition vers des économies résilientes face aux changements climatiques et à faible émission de carbone.

12. L'ONUDI met actuellement en œuvre des projets de parcs éco-industriels dans sept pays (Afrique du Sud, Chine, Colombie, Inde, Maroc, Pérou et Viet Nam). À partir de 2019, les activités menées par l'Organisation dans ce domaine devraient fortement gagner en ampleur et en efficacité grâce au programme mondial pour les parcs éco-industriels financé par le Gouvernement suisse et d'autres donateurs. Les travaux de maintenance ou d'élargissement de parcs éco-industriels encouragent un transfert plus ciblé des modes de production plus propres, permettent d'optimiser et d'harmoniser les processus adoptés par les entreprises en vue de réduire le gaspillage des ressources, et renforcent la capacité des entreprises concernées de générer des profits.

13. L'ONUDI continue de fournir un appui technique aux industries dans la mise en œuvre de systèmes de gestion de l'énergie conformes à la norme ISO 50001. Les activités menées dans le monde entier auprès de plusieurs pays, secteurs et entreprises de tailles différentes ont montré que la mise en place de systèmes de gestion de l'énergie se traduisait par d'importantes économies d'énergie, sans nécessiter de dépenses en immobilisations, et aidait à définir des projets d'investissement propres à réduire la consommation d'énergie. Depuis 2009, le programme sur les systèmes de gestion de l'énergie ISO 50001 a été mis en œuvre dans 18 pays. Dans ce contexte, plus de 3 000 entreprises ont bénéficié de cours de formation et 420 entreprises ont reçu un appui direct aux fins de l'exécution de ces systèmes.

14. L'ONUDI dirige des programmes interinstitutions, dont SwitchMed et EU4Environment, qui encouragent les industries à utiliser les ressources de façon rationnelle et à adopter des modes de production plus propres, et contribuent à créer un environnement propice à l'élaboration des mesures voulues et à l'accès au financement. Les projets menés dans plusieurs pays, dont 13 d'Amérique latine, permettent d'améliorer les conditions du marché pour les entreprises qui prennent soin de recycler les déchets électriques et électroniques. D'autres projets étudient les

autres sources de matières premières de récupération, de manière à réinjecter de précieuses ressources dans l'économie.

15. L'initiative mondiale sur la chimie verte, lancée par l'ONUDI et l'Université Yale, a encouragé l'innovation par la tenue d'ateliers et de formations et l'élaboration de programmes universitaires destinés à promouvoir l'adoption de cette activité dans six pays cibles.

16. Le programme de l'ONUDI consacré à l'extraction artisanale et à petite échelle de l'or, auparavant axé sur le transfert de technologie, relève désormais d'une approche intégrée, qui englobe l'intégration de cette activité dans le secteur formel, la chaîne d'approvisionnement et l'extraction d'or sans mercure, appuyant ainsi la réalisation d'un large éventail d'objectifs de développement durable.

IV. Appui à l'élaboration de politiques et de réglementations

17. L'ONUDI s'est employée à développer son activité normative de base en matière d'efficacité énergétique dans l'industrie en lançant des travaux et des services destinés à promouvoir et à appuyer l'introduction de normes minimales de performance énergétique et de réglementations techniques pour les équipements industriels en Chine et en Égypte.

18. Grâce à la plateforme d'accélération de l'efficacité énergétique dans l'industrie, l'ONUDI fournit une assistance technique à ses États Membres pour les aider à trouver des moyens d'utiliser l'énergie dans l'industrie de façon rationnelle, à mettre en œuvre des activités clés favorisant un meilleur rendement énergétique et à concevoir des programmes de transformation du marché de plus grande envergure. Depuis 2016, la plateforme d'accélération collabore avec 5 pays prioritaires et cherche à élargir son action à 15 pays d'ici à 2025, pour encourager un basculement vers des modes d'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie.

19. Soucieuse d'accélérer le développement de marchés intégrés et inclusifs de l'énergie durable et des technologies climatiques dans les pays en développement, l'ONUDI a lancé le programme relatif au réseau mondial de centres régionaux pour les énergies renouvelables, en partenariat avec diverses communautés régionales. Dans un cadre commun, elle propose un encadrement et des services techniques aux États Membres aux fins de la création et de la gestion de centres régionaux chargés de promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. L'ouverture de centres pour les énergies renouvelables entraîne généralement un réel changement de réglementation et de paradigme dans la région concernée. À l'heure actuelle, le réseau bénéficie de l'appui de près de 100 ministres de l'énergie ou chefs d'État, issus en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. Il promeut la coopération Sud-Sud entre les différents centres¹.

20. Le Département de l'énergie collabore avec le Département de la promotion du commerce, des investissements et de l'innovation en vue de créer des directives techniques applicables à l'élaboration de normes internationales pour les petites centrales hydroélectriques. Par l'intermédiaire du Centre international sur la petite hydraulique situé en Chine, l'ONUDI a formé plus de 800 ingénieurs et techniciens et mis en place des installations de démonstration en Chine, en Colombie, en Inde et au Nigéria. Au cours des trois prochaines années, elle entend conduire une centaine de chantiers de petites centrales hydroélectriques en Afrique, et les reproduire en Asie et en Amérique latine.

21. L'ONUDI aide directement près de 90 pays à se conformer à plusieurs conventions, tout en veillant à ce que, parallèlement, ils respectent les accords

¹ <http://www.gn-sec.net/fr> et <https://sustainabledevelopment.un.org/partnership/?p=26462>.

multilatéraux auxquels ils sont parties et accélèrent leur développement industriel. Dans le cadre du Protocole de Montréal, elle met actuellement en œuvre des plans de gestion de l'élimination des hydrofluorocarbures dans 86 pays et elle a mené des projets de renforcement institutionnel dans plus de 70 pays. Plus de 60 États bénéficient d'un appui pour élaborer et mettre à jour leurs plans nationaux de mise en œuvre de la Convention de Stockholm, tandis que des évaluations initiales similaires sont menées dans 24 pays aux fins de l'application de la Convention de Minamata. L'ONUDI dirige également les plans d'action nationaux de sept pays relatifs à l'extraction artisanale et à petite échelle de l'or.

22. Avec le Groupe de la Banque mondiale et l'Agence allemande de coopération internationale, l'ONUDI a contribué au volet normatif de la mise en place de parcs éco-industriels en publiant, en 2017, un cadre international et, en 2018, des directives pour son application.

23. Dans le cadre du Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte, l'ONUDI prend en compte les principes de l'économie circulaire dans l'élaboration des politiques d'industrie verte, et collabore avec les pays membres du Partenariat pour renforcer l'action en faveur de l'environnement et modifier le cadre réglementaire existant, de manière à accroître la viabilité des activités industrielles.

24. Forte de sa collaboration avec la Banque mondiale, le PNUE, l'OCDE et l'Institut mondial de la croissance verte, l'ONUDI codirige depuis 2018 la Plateforme de connaissances sur la croissance verte et soutient, dans ce contexte, la Plateforme pour l'industrie verte. Réseau essentiel à l'échange d'informations sur l'économie, l'industrie et la finance vertes, la Plateforme de connaissances sur la croissance verte centralise les informations les plus pointues sur les façons de rendre l'économie plus respectueuse de l'environnement et les met à la disposition des États Membres.

25. Dans le cadre du Partenariat mondial sur le mercure, l'ONUDI fournit des conseils techniques aux parties à la Convention de Minamata et codirige les interventions relatives à l'extraction artisanale et à petite échelle de l'or et à la production de chlore-alcali.

V. Instances et réseaux d'envergure mondiale

26. Les États Membres de l'ONUDI ont participé à des réunions et des débats pour être en mesure d'apporter une contribution au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se tiendra du 9 au 18 juillet 2019. Cette année, le Forum s'attachera notamment à examiner les objectifs de développement durable qui concernent le travail décent et la croissance économique, la réduction des inégalités, l'action pour le climat, et les partenariats pour la réalisation des objectifs. Le Conseil du développement industriel a apporté son concours à ces consultations en formulant des recommandations destinées à promouvoir l'importance d'un développement industriel inclusif et durable tant pour la réalisation des objectifs de développement durable à l'examen que pour le thème général du Forum, « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité ».

27. L'ONUDI a participé activement à la vingt-quatrième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP24) et aux sessions connexes sur le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris. De même, elle a participé à la première Conférence des Parties à la Convention de Minamata, ainsi qu'aux Conférences des Parties à la Convention de Stockholm et au Protocole de Montréal, et au processus relatif à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. L'ONUDI était représentée par son Directeur général à la COP24 et à la première Conférence des Parties à la Convention de Minamata.

28. En septembre 2018, l'ONUDI a accueilli la douzième réunion du Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques, qui s'est tenue pour la deuxième fois à Vienne.

29. L'ONUDI a organisé 10 ateliers sur l'économie circulaire dans les États Membres, en vue de leur présenter les avantages découlant de l'application de l'économie circulaire et de leur donner des exemples locaux et internationaux utiles au regard de leur situation nationale. Le Directeur général adjoint a représenté l'ONUDI au Forum mondial sur l'économie circulaire, organisé au Japon en 2018.

30. En partenariat avec la présidence autrichienne de l'Union européenne, l'ONUDI a organisé, le 3 octobre 2018 à Vienne, la conférence de haut niveau sur la coopération régionale destinée à accélérer l'innovation et l'entrepreneuriat dans le domaine des énergies durables dans les pays en développement. Tenue dans le cadre du programme relatif au réseau mondial de centres régionaux pour les énergies renouvelables de l'ONUDI, cette conférence a eu lieu parallèlement à la réunion informelle des 28 directeurs généraux de la Commission européenne chargés de la coopération internationale et du développement. Les représentants de haut niveau ont examiné le rôle que pouvait jouer la coopération régionale en vue d'accélérer le développement des marchés de l'énergie durable et des technologies climatiques dans les pays en développement.

31. L'ONUDI a convoqué, à l'Eco Forum Global 2018, tenu à Guiyang (Chine), une session plénière destinée à lancer le développement d'infrastructures neutres en carbone dans les pays de l'initiative « Une Ceinture et une Route ». Ce projet fournit un cadre normalisé qui permet de s'assurer que l'infrastructure est neutre en carbone et de stimuler, en réduisant les risques, l'investissement des institutions financières dans les pays de l'initiative.

32. L'ONUDI s'emploie actuellement à concevoir un programme de réseau mondial destiné à aider le secteur privé des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement à créer des associations et des groupements chargés de promouvoir l'énergie durable et les technologies climatiques. Le programme est en train d'être mis à l'essai à la Barbade, en partenariat avec le Ministère de l'industrie et le Centre des Caraïbes pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

VI. Perspectives

33. Le Département de l'environnement va continuer de réorienter ses activités, de manière à pleinement mettre en œuvre l'économie circulaire dans le monde et à en étudier les effets. En collaborant avec les enseignes mondiales de prêt-à-porter, l'ONUDI fera valoir une approche de la chaîne de valeur caractérisée par une gestion durable des polluants organiques persistants dans les secteurs du coton, du textile et de l'habillement. Le programme mondial sur les parcs éco-industriels encouragera, quant à lui, les interventions politiques, techniques et financières indispensables à la mise en place d'une économie circulaire.

34. Des projets sont en cours d'élaboration pour aider les petites et moyennes entreprises à financer l'application de l'économie circulaire aux chaînes de valeur et pour lutter contre les débris plastiques marins en appliquant les méthodes de l'économie circulaire à l'industrie et au commerce. Sur la base des réunions d'information organisées à l'intention des États Membres, le programme sur l'économie circulaire vise à encourager la mise en commun de connaissances techniques et de mesures politiques, parallèlement à sa mise en œuvre. Désireux de stimuler l'efficacité énergétique dans l'industrie de la construction, le Département de l'environnement met actuellement sur pied un programme de réduction des émissions de mercure dans le secteur du ciment. Ce programme reposera sur divers projets en cours consacrés aux combustibles dérivés de déchets et à la responsabilité

sociale des entreprises évoluant dans l'industrie du ciment. La coopération croissante établie avec le programme international FabLab contribuera à compléter l'action menée en faveur d'une utilisation plus rationnelle des ressources dans le secteur de la construction.

35. L'Accord-cadre de préparation entre le Fonds vert pour le climat (FVC) et l'ONUDI a été signé le 3 décembre 2018 en marge de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Katowice (Pologne). Le premier projet de préparation du FVC prévu dans le cadre du nouvel Accord a été approuvé en 2018. L'ONUDI sera responsable de son exécution aux Bahamas. Forte du succès de la mise en œuvre des propositions de préparation, l'ONUDI continue de soutenir activement les autorités nationales désignées du FVC et de collaborer avec les entités nationales d'accès direct en vue de préparer les projets de grande envergure du FVC. Cette conception novatrice de l'exécution de projets et des partenariats montre une fois encore que l'Organisation est capable d'élaborer et de mettre en œuvre des projets porteurs de changement. En outre, l'ONUDI entend renforcer sa collaboration avec le FVC dans les pays les moins avancés, en fournissant, en partenariat avec les organisations financières, des services techniques destinés à promouvoir les investissements.

36. Poursuivant son engagement auprès des petits États insulaires en développement, l'ONUDI continuera, en 2019, d'y étoffer son programme énergétique. À ce titre, plusieurs manifestations seront organisées dans le cadre de la réunion de haut niveau chargée d'examiner la mise en œuvre des Orientations de Samoa, et les résultats obtenus grâce au réseau de l'ONUDI de centres régionaux pour les énergies renouvelables des petits États insulaires en développement seront dévoilés.

VII. Mesures à prendre par le Conseil

37. Le Conseil souhaitera peut-être prendre note des informations fournies dans le présent rapport et formuler des recommandations en vue de l'application du paragraphe 2 i) de la résolution GC.17/Res.4, qui prescrit de faciliter les échanges sur le thème de l'économie circulaire.